



ETAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (DEL)

MALI

© 2016 CGLU Afrique

Cette publication présente l'état des lieux des programmes et projets de développement économique local (del) ; il s'agit d'un rapport national sur la législation et les pratiques en cours en matière de développement économique local.

Tous droits réservés. Nulle partie de ce document ne peut être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme ou par quelque moyen électronique, mécanique ou autre, actuel ou futur, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou tout système de stockage d'information ou de récupération, sans autorisation écrite des éditeurs.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afriques
United Cities and Local Governments of Africa
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos de Africa
22,rue Essadyine,Hassan-Rabat
Royaume du Maroc

AVERTISSEMENT

La présentation des informations et les termes utilisés dans ce document n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'AFRIQUE,

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne.
Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU Afrique et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Conception et édition :Hamza bernoussi

Toutes les photos de ce volume sont publiées sous licence Creative Commons

(<https://creativecommons.org/licences/>). Certains droits réservés.

Table des matières

1. INTRODUCTION, OBJECTIF ET APERÇU DU CONTENU.....	4
2. PERSPECTIVE FAVORABLE AU NIVEAU NATIONAL.....	5
2.1. Le cadre législatif et réglementaire favorable au DEL.....	5
2.2. Les orientations stratégiques nationales favorables au DEL.....	6
3. PERSPECTIVE FAVORABLE AU NIVEAU LOCAL.....	7
3.1. La maîtrise d’ouvrage du développement local par les collectivités territoriales.....	7
3.2. Les instruments du développement local et régional.....	8
4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (DEL) EN PRATIQUE.....	8
4.1. Nombre et types d’intervention :.....	8
4.2. Donateurs, Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	10
4.3. Zones d’intervention.....	11
4.4. Taille des projets et budget.....	13
4.5. Durée des projets.....	16
5. PRATICIENS DEL, CENTRES DE COMPETENCE, DISPONIBILITE DES COMPETENCES.....	19
5.1. Situation des compétences au niveau local et régional.....	19
5.2. Valorisation du savoir local.....	21
6. IDEES POUR DES ETUDES THEMATIQUES DEL.....	21
6.1. Amélioration du cadre juridique et réglementaire du développement économique régional et local.....	21
6.2. Impulsion de l’inter collectivité pour le développement économique régional et local.....	21
6.3. Revue des mécanismes de financement du développement économique régional et local..	22
7. CONCLUSION.....	22
8. ANNEXES.....	22

1. INTRODUCTION, OBJECTIF ET APERÇU DU CONTENU

Aujourd'hui, au moment où le Mali est en train de négocier sa sortie d'une crise profonde sans pareille dans son histoire moderne, sa situation actuelle, on ne peut plus difficile, peut se résumer comme suit :

- L'Etat et les institutions publiques, très fragilisés et en perte de crédibilité, sont en quête d'un renouveau ;
- Les forces armées et de sécurité, en difficulté réelle pour assurer la sécurité des populations et pour défendre l'intégrité du territoire national, ont besoin d'être reconstituées et modernisées ;
- Le processus de démocratisation, en cours depuis deux décennies, attend un second souffle et une redynamisation ;
- Les partis politiques et les espaces citoyens de mobilisation et de médiation sociale (la société civile), en panne d'initiatives, sont fortement interrogés ;
- Les maliens de l'intérieur et de l'extérieur, blessés dans leur honneur et leur fierté, tentent tous azimuts de se mobiliser et retrouver leur dignité.

Cette crise politico-sécuritaire, dans lequel se trouve plongé le Mali depuis 2012, a remis en avant la dimension politique de la décentralisation ainsi que la nécessité de relever, dans le cadre de la refondation de l'Etat, les défis liés au développement, à l'unité nationale et à l'intégrité du territoire. La décentralisation renforcée, à travers la régionalisation a été retenue, depuis les Etats Généraux de la décentralisation, tenus en 2013, comme la voie la plus plausible pour sortir le pays de l'impasse.

La décentralisation constitue une composante essentielle des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation signé le 15 mai 2015. Cet accord, dit Accord d'Alger, fait appel aux partenaires au développement pour accompagner la mise en œuvre de mesures, y compris celles relatives à la gouvernance locale (article 5, chapitre 2), à la décentralisation (article 6 -16, chapitres 3-6) et au développement socio - économique local et régional (article 31 - 45, chapitre 12 -13).

La décentralisation et le développement local et régional deviennent désormais les éléments moteurs de toute stratégie de sortie de crise. En fait, il n'y aura de solutions durables à la crise profonde et existentielle du Mali que si la grande majorité de la population est associée et adhère à l'élaboration, à la prise de décision, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et réformes publiques. Ce qui implique que le niveau de transparence et de redevabilité doit être renforcé, afin de regagner la confiance des populations envers les Collectivités Territoriales et l'administration d'Etat.

Dans le contexte du Mali, il apparaît donc important de faire une sorte d'état des lieux pour savoir où se situe le développement économique local/ régional et ce que peut apporter une dynamique de développement économique dans la stabilisation politique et la relance économique au niveau des collectivités territoriales qui ont été durement affectées par la crise. Le présent rapport se donne l'ambition de mettre en évidence les principaux enjeux, forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement économiques (analyse de contexte), les principaux acteurs concernés (notamment les bailleurs de fonds), les principaux types de programmes et de projets de développement économique local. Cette mise en évidence fait également le point sur la législation nationale et infranationale, en identifiant les principales lois / réglementations qui confèrent des compétences de développement économiques local aux acteurs infranationaux.

Le présent rapport est articulé autour des points chapitres suivants :

- Perspective Favorable au niveau national
- Perspective Favorable au niveau local
- Développement Economique Local (DEL) en pratique
- Praticiens DEL, Centres de compétence, disponibilité des compétences - 2 pages maximum
- Idées pour des études thématiques DEL
- Conclusion sur 3 pages maximum
- Annexes

2. PERSPECTIVE FAVORABLE AU NIVEAU NATIONAL

2.1. Le cadre législatif et réglementaire favorable au DEL

En moins de 20 ans après l'installation des nouvelles collectivités territoriales, la décentralisation a permis d'atteindre un niveau d'équipement et de mobilisation des acteurs à la base sans précédent. La maîtrise d'ouvrage au niveau local, octroyée aux autorités élus des collectivités territoriales a impulsé un processus de développement économique local centrée sur la participation de plus en plus active et dynamiques des populations locales aspirant à plus de démocratie locale et plus de services publics de proximité.

Le processus de décentralisation est présentement cristallisé dans un corpus législatif et réglementaire qui embrasse l'essentiel des champs d'application de la décentralisation et du développement local et qui tire sa légitimité de la Conférence Nationale de 1991 et de la **Constitution du 25 février 1992**, fondant la 3ème République qui a consacré le principe de la libre administration des collectivités territoriales.

Les textes fondateurs sont constitués de la **loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la Libre administration des collectivités territoriales** et la loi 95-034 du 12 avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali. Ce cadre juridique quoique consolidé, a déjà connu de nombreuses mutations allant dans le sens de l'adaptation et de l'approfondissement du processus de décentralisation en vue d'améliorer la cohérence et l'applicabilité. C'est ainsi par exemple qu'en 2012 ont été relues la **loi n° 06 67 du 29 décembre 2006 portant Code Général des impôts**, la **loi n° 06 68 du 29 décembre 2006 portant livre de procédures fiscales**, la loi relative aux ressources fiscales des communes des cercles et des régions, la loi 93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, la loi portant Code des Collectivités Territoriales.

Plus récemment, le Code des collectivités territoriales et la loi portant Statut particulier du District de Bamako qui, ont été relues à travers les lois n° 2014- 052 du 14 octobre 2014 modifiant la **loi n° 2012-007 du 7 février 2012 portant Code des collectivités territoriales** et loi n° 2014-035 du 14 octobre 2014 modifiant la **loi n° 96-025 du 21 février 1996 portant Statut particulier du District de Bamako**.

Ces différents textes créent un cadre stimulant pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, d'orientations stratégiques et dispositifs institutionnel favorable au développement local, tels que : le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), les Politiques sectorielles, le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) et son plan d'actions pour la période 2016-2019, le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), les Schémas d'Aménagement du Territoire (SAT), les Plans de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) des collectivités territoriales.

Les orientations politiques et les dispositions législatives et réglementaires reconnaissent généralement la société civile à travers le statut accordé aux citoyens et aux groupes de citoyens, sous forme d'organisations et associations aux rôles bien définis dans le développement économique. Ainsi, un certain nombre de textes précisent la reconnaissance des organisations de la société civile (OSC), à travers ses multiples formes, à savoir :

1. la **loi n° 04- 038/AN-RM du 05 août 2004 régissant les associations**,
2. le Document de l'Accord Cadre entre le Gouvernement du Mali et les ONG- Associations signataires d'Accord cadre avec l'Etat (spécifique aux ONG) de février 2007,
3. le **décret n° 05-223/ P-RM du 11 mai 2005 fixant les modalités d'intervention, de contrôle et de sanction des ONG signataires d'Accord cadre avec l'Etat**,
4. les textes relatifs à différents Ordres socioprofessionnels et les structures associatives comme les fondations, les Ordres professionnels, les partis politiques, les syndicats, les coopératives, les congrégations, les associations culturelles, les mutuelles et les sociétés de commerce.

Ces textes sont matérialisés par la place accordée à la société civile dans les cadres locaux, régionaux et nationaux de concertation, de coordination, de pilotage, de suivi et de mise en œuvre des programmes comme le cas des Comités Régionaux et Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement -CROCSAD (niveau Région), CLOCSAD -niveau Cercle) et CCOCSAD (niveau commune).

2.2. Les orientations stratégiques nationales favorables au DEL

La promotion du développement local et régional fait partie des objectifs stratégiques de la Politique Nationale de Décentralisation. Cette option stratégique prise par l'Etat malien s'est traduite sur terrain par la mise en œuvre de programmes de développement économique régional dont le Ministère en charge de la décentralisation était et demeure le maître d'ouvrage (ADERE-Nord/UE, PARADDER/PACT-GIZ/CTB, PADK/CTB et PADDER/BAD. Différentes coopérations bilatérales ont appuyé cette nouvelle dynamique : les Coopérations Suisse, Luxembourgeoise, Danoise, française (AFD) et coopération décentralisée, etc.). L'essence de ces Programmes était, notamment, de mettre en œuvre des projets de développement en mettant en perspective la relation entre décentralisation, aménagement du territoire et développement régional. Les expériences en matière de développement économique régional (DER) ont été menées sur terrain, directement au niveau des régions, dans le respect des principes de subsidiarité et de responsabilisation des acteurs locaux et régionaux, comme l'exige la méthodologie de planification, menée du bas vers le haut avec le souci d'assurer la cohérence avec tous les autres niveaux de planification, selon un cadrage national et même transnational.

Les outils et instruments développés sont, entre autres :

- Les guides méthodologiques d'élaboration des Schémas **Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)** et des Plans Stratégiques de Développement Régional (**PSDR**), disséminés auprès de l'ensemble des utilisateurs (Administrations, élus, Société Civile, secteur Privé, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc.) ;
- L'approche économique - «**revenu territorial**» : dont l'objectif est de mettre en place un outil d'évaluation du revenu du territoire, mais aussi d'aide à la décision pour l'orientation des investissements, publics et privés, afin que ceux-ci répondent au mieux aux besoins et aux opportunités réelles de l'économie régionale. Cette démarche est en cours d'approfondissement.
- Les stratégies DER découlant des orientations des SRAT, disponibles au niveau de chaque collectivité **région**, destinées à faire apparaître des «**pôles d'excellence régionaux**» sur la base desquels des stratégies de valorisation de filières pourront s'organiser dans tous les secteurs d'activité porteurs de nouveaux emplois : tourisme, logistique, nouvelles technologies, transformation, culture... ;
- L'impulsion de la mise en place de **Contrats-Plan Etat/Région**. Les 2 premiers Contrats-Plans ont été signé par le Gouvernement avec la Région de Sikasso et la Région de Ségou ;
- Le renforcement des espaces pour assurer la participation de l'ensemble des acteurs (CROCSAD, CLOCSAD, CCOSAD);

Parmi les acquis de l'expérience de développement économique régional au Mali, on peut retenir :

Au plan institutionnel :

- L'émergence d'une **vision partagée** du développement local et régional ;
- L'impulsion donnée au développement économique : une prise de conscience et une valorisation de la **notion d'économie locale** approfondie, partagée et discutée par l'ensemble des acteurs ;
- La coordination des interventions : à travers notamment la mise en place de la Commission Nationale d'Appui au Développement Economique Régional (**CNADER**)

Au plan financier :

- La mise en place, au niveau de la Dotation d'investissement (DIN) du Fonds National d'Appui aux Collectivités territoriales (FNACT), d'un guichet DER (Développement Economique Régional). Le manuel de procédures de l'ANICT prévoit les modalités de mobilisation de cette DIN DER pour financer des projets d'intérêt économique (PIE). Le **guichet DIN DER a été abondé** pour la première fois en 2013.
- La mise en place de **Fonds Régionaux de Développement** dans certaines régions (Subvention directe des PTF aux collectivités territoriales (exemple de la région de Sikasso qui reçoit directement les subventions de la coopération suisse.

3. PERSPECTIVE FAVORABLE AU NIVEAU LOCAL

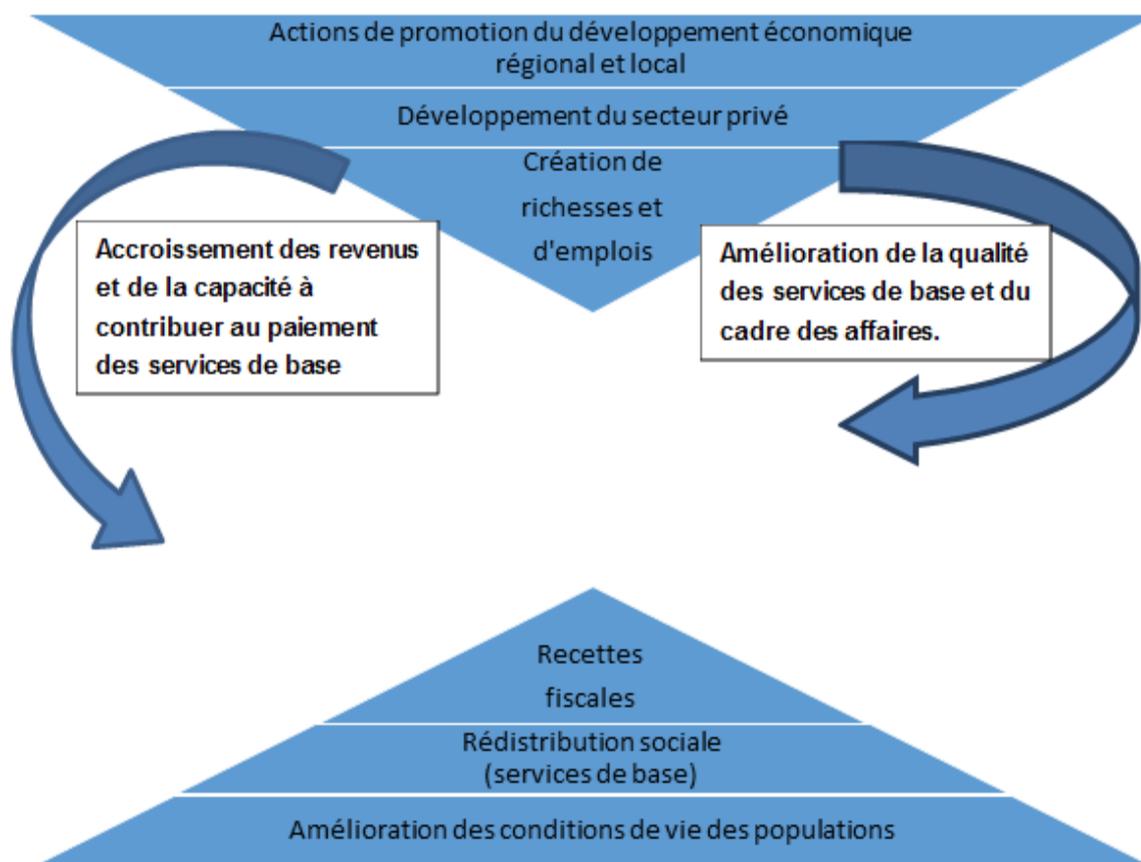
3.1. La maîtrise d'ouvrage du développement local par les collectivités territoriales

La maîtrise d'ouvrage du développement local est confiée aux collectivités territoriales à travers l'article 3 de la loi 2012-005 du 23 janvier 2012 portant modification de la loi n°93-008 déterminant les conditions de libre administration des collectivités territoriales : « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement économique social et culturel d'intérêt régional, local ou communal ».

La mise en œuvre du développement économique régional et local est ainsi sous la responsabilité des conseils élus qui doivent en assurer le pilotage, l'impulsion et le suivi.

Le Développement économique Local et régional cible spécifiquement la création de richesses et d'emplois, qui constituent des éléments essentiels de l'amélioration des conditions de vie des populations. Au-delà, le Développement économique local contribue indirectement à l'amélioration des services de base à travers i) l'amélioration des recettes fiscales (taxes sur les activités économiques productrices et créatrices de richesses) et ii) le renforcement de la capacité des usagers à payer le service (notamment à travers la création d'emplois). Le schéma suivant visualiser le lien entre ces différents éléments :

Schéma du lien entre promotion du développement économique local et amélioration des services de base et des conditions de vie des populations.



3.2. Les instruments du développement local et régional.

Les collectivités territoriales manifestent de plus en plus de responsabilité dans le domaine du développement économique local et régional. Depuis 2010, les collectivités territoriales ont développé des outils et instruments qui permettent leur implication pour impulser les économies locales. Au nombre des initiatives prises, on peut citer :

- L'élaboration par chacune des 8 Régions du Mali, dans le cadre d'un exercice de planification stratégique, de **documents d'orientation au niveau régional** qui sont les SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire), vision à 25 ans, et les PSDR (Plan Stratégique de Développement Régional) qui constituent une vision à 10 ans. Les PDESC (Plans de Développement Economique, Social et Culturel), 5 ans, et les Programmes annuels des collectivités territoriales doivent être articulés à ces deux documents ;
- Les notions de filières (**chaîne de valeur**) internalisées et mises en œuvre par certaines collectivités territoriales ;
- Les études d'identifications d'**Espaces Economiques Partagés¹** (EEP) ;
- La création et la mise en place des Agences de Développement Régional (ADR) : créées par l'Ordonnance 2015-017/PRM du 2 avril 2015 en tant qu'Etablissements Publics à caractère Administratif, les ADR ont pour mission « *d'appuyer les collectivités territoriales dans la planification, la préparation, la programmation et la réalisation des opérations de développement, la gestion des services des collectivités et la mobilisation des ressources pour le compte des collectivités* ».

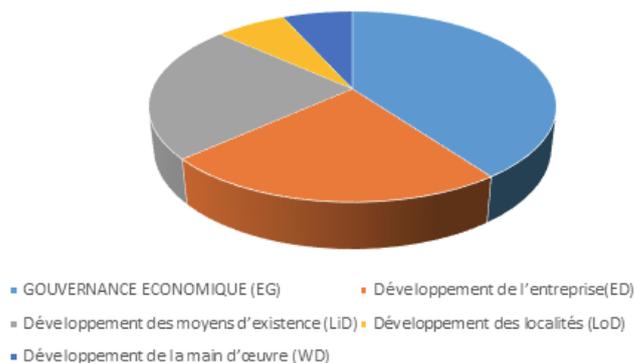
4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (DEL) EN PRATIQUE

4.1. Nombre et types d'intervention :

Les 30 projets pertinents de développement économique local identifiés au Mali se résument en domaines thématiques et programmatiques comme suit :

DOMAINE THEMATIQUE	NOMBRE	%
Gouvernance économique (EG)	12	40
Développement de l'entreprise(ED)	7	23
Développement des moyens d'existence (LiD)	7	23
Développement des localités (LoD)	2	6,5
Développement de la main d'œuvre (WD)	2	6,5

Classification des projets repertoriés de développement économique local au Mali

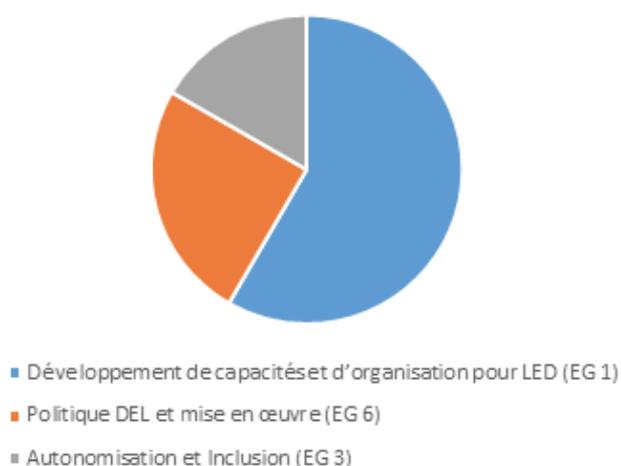


Globalement les partenaires financiers des projets de développement économique local répertoriés misent beaucoup sur la gouvernance économique qui se focalise, d'une part, sur la gestion concertée, adaptée et judicieuse, et, d'autre part, sur le renforcement des capacités des acteurs locaux. La valorisation du potentiel économique du territoire dans le cadre d'une bonne gouvernance économique est le gage d'une amélioration durable de la vie des communautés locales.

Gouvernance économique

THEME	NOMBRE	%
Développement de capacités et d'organisation pour LED (EG 1)	7	58
Politique DEL et mise en œuvre (EG 6)	3	25
Autonomisation et Inclusion (EG 3)	2	17

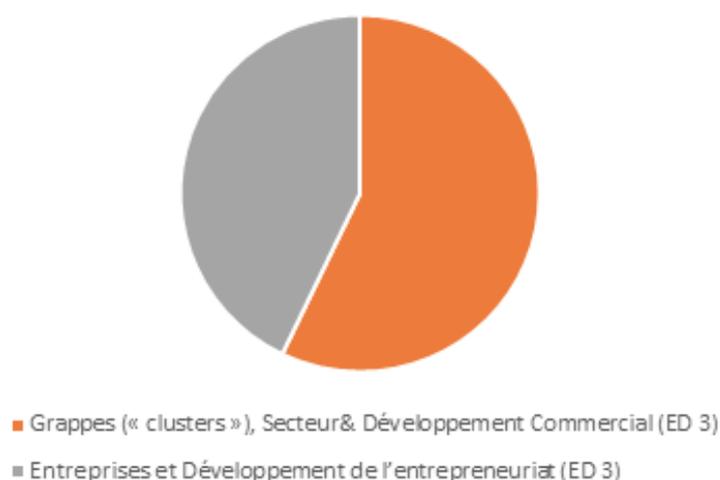
Gouvernance économique



Développement de l'entreprise

THEME	NOMBRE	%
Grappes (« clusters »), Secteur & Développement Commercial (ED 3)	4	57
Entreprises et Développement de l'entrepreneuriat (ED 3)	3	43

Développement de l'entreprise



Développement des moyens d'existence

Programme communautaires de développement économique	3	43
Services de base pour permettre l'exercice de l'activité économique	3	43
Réduction de la discrimination économique et sociale	1	14

Développement des moyens d'existence (LiD)



Développement des localités

THEME	NOMBRE	%
Gestion des ressources naturelles	2	100

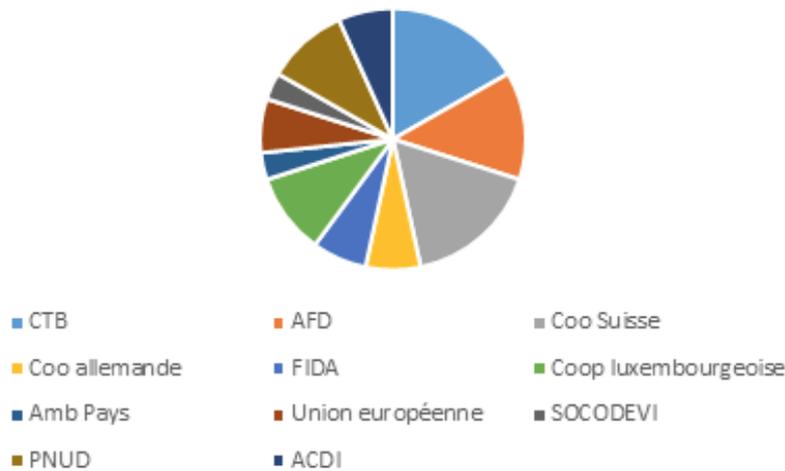
Développement de la main d'œuvre

THEME	NOMBRE	%
Formation professionnelle et Développement des compétences	2	100

4.2. Donateurs, Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

NOM	NOMBRE DE PROJETS FINANCES	%
Coopération Belge (CTB)	5	16,5
Coopération Française (AFD)	4	13
Coopération Suisse (BUCO)	5	16,5
Coopération allemande (GIZ)	2	7
Coopération Canadienne (ACDI)	2	7
Coop luxembourgeoise	3	10
Coopération Néerlandaise	1	3
FIDA	2	7
Union européenne	2	7
PNUD	3	10
SOCODEVI	1	3

Donateurs et bailleurs de fonds



Les grands bailleurs multilatéraux sont l'Union européenne, suit ensuite le PNUD. Dans la coopération bilatérale, les pays de l'union européenne sont les grands donateurs. Sur le continent américain, le Canada est le seul bailleur répertorié.

2 projets impliquent plusieurs bailleurs :

- Projet d'extension de la zone de production agricole de l'Office du Niger (coopérations allemande et française),
- Projet de renforcement de l'agriculture irriguée au Mali - REAGIR- (Coopérations française et belge)

4.3. Zones d'intervention

La répartition spatiale des projets répertoriés est présentée ci-dessous par bailleurs et par région du Mali :

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Kidal	Bko
CTB									
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION DE KOULIKORO (PADK)	X	X	X	X	X	X	X		X
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION DE LA REGION DE KOULIKORO PHASE II (PADK II)		X							
PROJET D'APPUI A LA FILIERE AQUACOLE DE LA REGION DE SIKASSO			X						
PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AU PROCESSUS REGIONAL (PAIR)	X	X	X	X	X	X	X		X
PROJET DE CONSOLIDATION A LA FILIERE DE TRANSFORMATION ET DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA VILLE DE SIKASSO (CONFIDES)			Commune urbaine de Sikasso						

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Kidal	Bko
AFD									
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX DANS LES REGIONS DE SEGOU ET TOMBOUCTOU			X			X			
PROJET D'AMELIORATION DE LA DESSERTTE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO									X
PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE DE PRODUCTION AGRICOLE DE L'OFFICE DU NIGER				X					
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX DES REGIONS DE SEGOU ET DE TOMBOUCTOU AU MALI (PADRM)				X		X			
Coo Suisse									
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN (PDSU)			X						
PROGRAMME DE SOUTIEN DES ECONOMIES LOCALES DANS LE DELTA INTERIEUR DU NIGER (PSEL DELTA)					X	X			
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL DE SIKASSO (ADER)			X						
PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES URBAINES DU MALI (PACUM) Villes	X		X	X	X				X
PROGRAMME D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (PAFP 4)			X	X	X	X			
Coo allemande									
PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET A LA REFORME DE L'ETAT (PADRE)	X			X	X				
PROGRAMME D'APPUI AU SOUS-SECTEUR DE L'IRRIGATION DE PROXIMITE (PASSIP)	X	X	X	X	X	X	X		X
FIDA									
PROGRAMME DE MICRO-FINANCE RURALE : PMR	X	X	X	X	X				X
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE AU MALI : PAPAM	X	X	X	X	X				X
Coop luxembourgeoise									
DECENTRALISATION ET BONNE GOUVERNANCE			X	X					
FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE			X	X					
DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE			X	X					
Amb Pays									
RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES				X	X				X
Union européenne									
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME, A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (PARADDER)	X	X	X	X	X	X	X		X
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT - PACTEA 2		X	X	X		X			

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Kidal	Bko
SOCODEVI									
PROJET FEERE DIYARA («LA COMMERCIALISATION A ETE BONNE») – MALI		X	X	X	X				
PNUD									
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE NIO-RARA	X	X							
PROGRAMME D'APPUI À L'AGRICULTURE DURABLE ET DE RÉSILIENCE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À YANFOLILA (PAADRCY)			X						
ACDI									
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE AU MALI (REAGIR		X			X				
PROJET DE SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	X	X	X	X	X	X	X		X

Il ressort de la lecture de ce tableau les constats et remarques suivants :

- Un seul programme est multi pays Afrique de l'ouest (ACDI).
- La région de Sikasso est la plus dotée de projets de développement économique local. Tous les bailleurs répertoriés interviennent sans exception sur le territoire de la région de Sikasso.
- La région de Ségou bénéficie également d'autant d'attention des bailleurs de fonds du développement économique local.
- La région de Gao bénéficie de moins de projets de développement économique local sur son territoire.
- Les projets DEL sont mis en œuvre beaucoup plus en milieu rural, peu de projets DEL concernent les zones urbaines.
- La région de Kidal ne bénéficie pas de projet DEL à cause de la non présence de l'administration malienne et de l'insécurité due aux conflits permanents entre les différents groupes armés indépendantistes et djihadistes en face

4.5. Taille des projets et budget

	COMMUNE URBAINE	COMMUNE RURALE	CERCLE	REGION	DISTRICT	NATIONAL	INTERNATIONAL
CTB							
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION DE KOULIKORO (PADK)						X	
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION DE LA REGION DE KOULIKORO PHASE II (PADK II)				X			
PROJET D'APPUI A LA FILIERE AQUACOLE DE LA REGION DE SIKASSO				X			
PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AU PROCESSUS REGIONAL (PAIR)						X	
PROJET DE CONSOLIDATION A LA FILIERE DE TRANSFORMATION ET DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA VILLE DE SIKASSO (CONFIDES)	X						
AFD							
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX DANS LES REGIONS DE SEGOU ET TOMBOUCTOU				XX			
PROJET D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO	X						
PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE DE PRODUCTION AGRICOLE DE L'OFFICE DU NIGER			XX				
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX DES REGIONS DE SEGOU ET DE TOMBOUCTOU AU MALI (PADRM)				XX			
COO SUISSE							
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN (PDSU)			X				
PROGRAMME DE SOUTIEN DES ECONOMIES LOCALES DANS LE DELTA INTERIEUR DU NIGER (PSEL DELTA)			XX	XX			
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL DE SIKASSO (ADER)				X			
PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES URBAINES DU MALI (PACUM) Villes	XXXX						
PROGRAMME D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (PAFP 4)				XXXX			
COO ALLEMANDE							
PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET A LA REFORME DE L'ETAT (PADRE)				XXX			
PROGRAMME D'APPUI AU SOUS-SECTEUR DE L'IRRIGATION DE PROXIMITE (PASSIP)				XXXXXXXX			
FIDA							
PROGRAMME DE MICRO-FINANCE RURALE : PMR				XXXXX			

	COMMUNE URBAINE	COMMUNE RURALE	CERCLE	REGION	DISTRICT	NATIONAL	INTERNATIONAL
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE AU MALI : PAPAM				XXXXX			
COOP LUXEMBOURGEOISE							
DECENTRALISATION ET BONNE GOUVERNANCE				XX			
FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE				XX			
DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE				XX			
AMB PAYS BAS							
RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES				XX			
Union européenne							
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME, A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL (PARADDER)				XXXXX			
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT - PACTEA 2				XXXX			
SOCODEVI							
PROJET FEERE DIYARA («LA COMMERCIALISATION A ETE BONNE») – MALI				XXXX			
PNUD							
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE NIORO NARA			XX	XX			
PROGRAMME D'APPUI À L'AGRICULTURE DURABLE ET DE RÉSILIENCE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À YANFOLILA (PAADRCY)		XXX					
ACDI							
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE AU MALI (REAGIR)				X			
PROJET DE SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST						X	X

La taille des projets en termes de couverture territoriale varie entre trois communes pour les petits projets et les grands sont d'envergure nationale. Trois projets couvrent les centres urbains. 20 projets sur 30 œuvrent pour le développement économique local des régions.

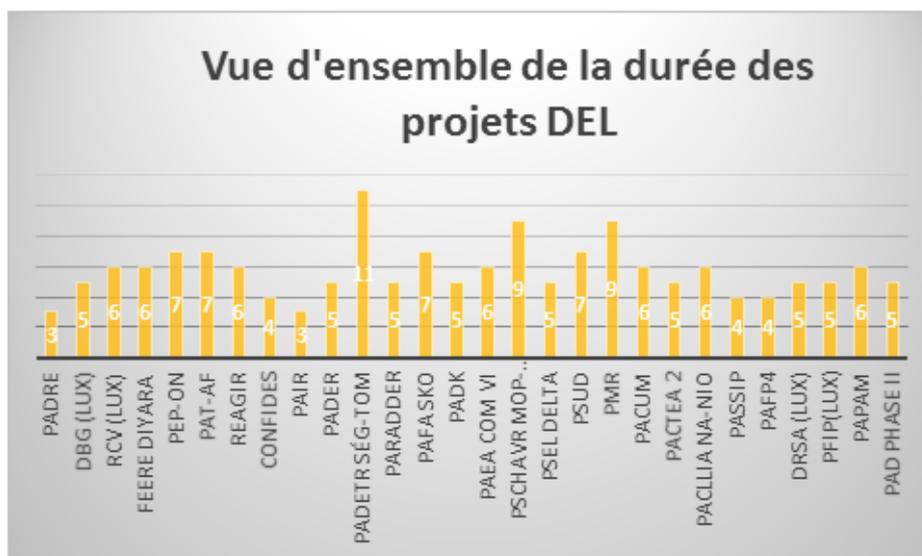
Le budget des projets varie de 800 000 € à 123 371 321 €. Les gros budgets servent à la mise en place d'infrastructures indispensable pour améliorer les productions agro-sylvo-pastorales locales communautaires.

4.7. Durée des projets

Le pipeline des projets varie d'un projet à un autre et est compris entre 3 et 9 ans. La moyenne se situe à 5 ans.

THEMATIQUES	REGION	DUREE	BAILLEURS
GOUVERNANCE ECONOMIQUE (EG)	Sikasso, Ségou, Gao, Kidal	5 ans	COOPERATION LUXEMBOURGEOISE (2 projets)
	Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	3 à 5 ans	COOPERATION TECHNIQUE BELGE (3 projets)
	Kayes, Ségou, Mopti	3 ans	COOPERATION ALLEMANDE (GIZ) (1 projet)
	Ségou, Tombouctou	-	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (1 projet)
	Kayes, Koulikoro	6 ans	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (FENU) (1 projet)
	Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, district de Bamako	5 à 7 ans	COOPERATION SUISSE (3 projets)
	Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, district de Bamako	5 ans	UNION EUROPEENNE (1 projets)
DEVELOPPEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE (WD)	Sikasso, Ségou, Gao, Kidal	5 ans	COOPERATION LUXEMBOURGEOISE (1 projet)
	Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou	4 ans	COOPERATION SUISSE (1 projet)
DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (ED)	Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et le District de Bamako	6 à 9 ans	FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) (3 projets)
	Sikasso	7 ans	COOPERATION TECHNIQUE BELGE (CTB) (1 projet)
	Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, district de Bamako	7 ans	AGENCE CANADIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) (1 projet)
	Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti	6 ans	SOCIETE COOPERATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (1 projet)
	Ségou, Mopti, district de Bamako	6 ans	AMBASSADE DES PAYS BAS (1 projet)

DEVELOPPEMENT DES MOYENS D'EXISTENCE (LiD)	Sikasso	-	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1 projet)
	Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, district de Bamako	4 ans	COOPERATION ALLEMANDE (GIZ) (1 projet)
	Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou	5 ans	UNION EUROPEENNE (1 projet)
	District de Bamako, Ségou	6 à 7 ans	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) (2 projets)
	Sikasso	4 ans	COOPERATION TECHNIQUE BELGE (CTB) (1 projet)
	Mopti, Koulikoro	6 ans	AGENCE CANADIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) (1 projet)
DEVELOPPEMENT DES LOCALITES (LoD)	Mopti, Tombouctou	5 ans	COOPERATION SUISSE (1 projet)
	Ségou, Tombouctou	11 ans	AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) (1 projet)



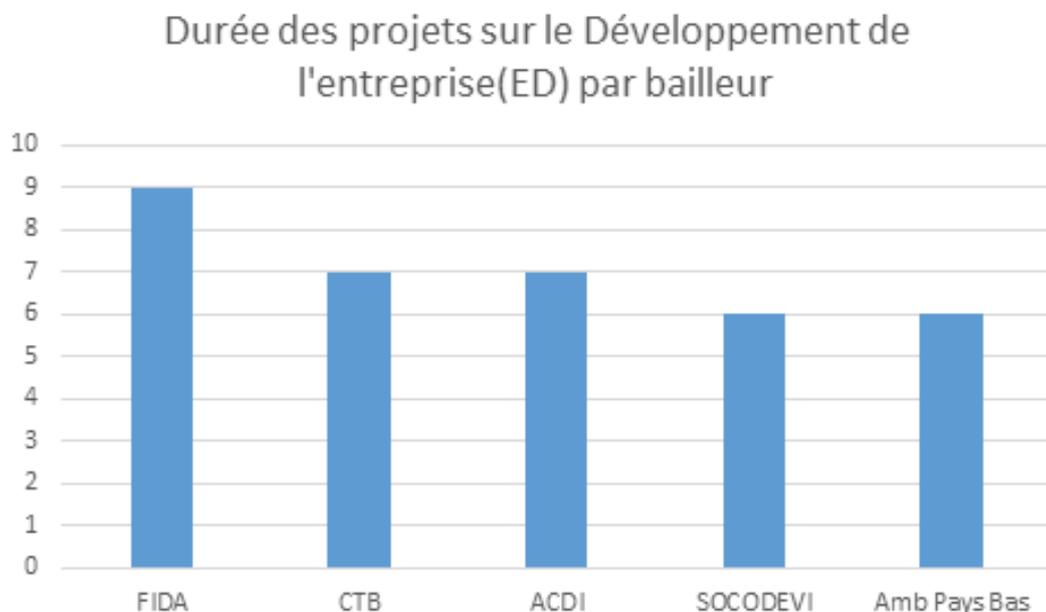
La durée moyenne des projets de développement économique local est de 6 ans.

GOVERNANCE ECONOMIQUE (EG) :



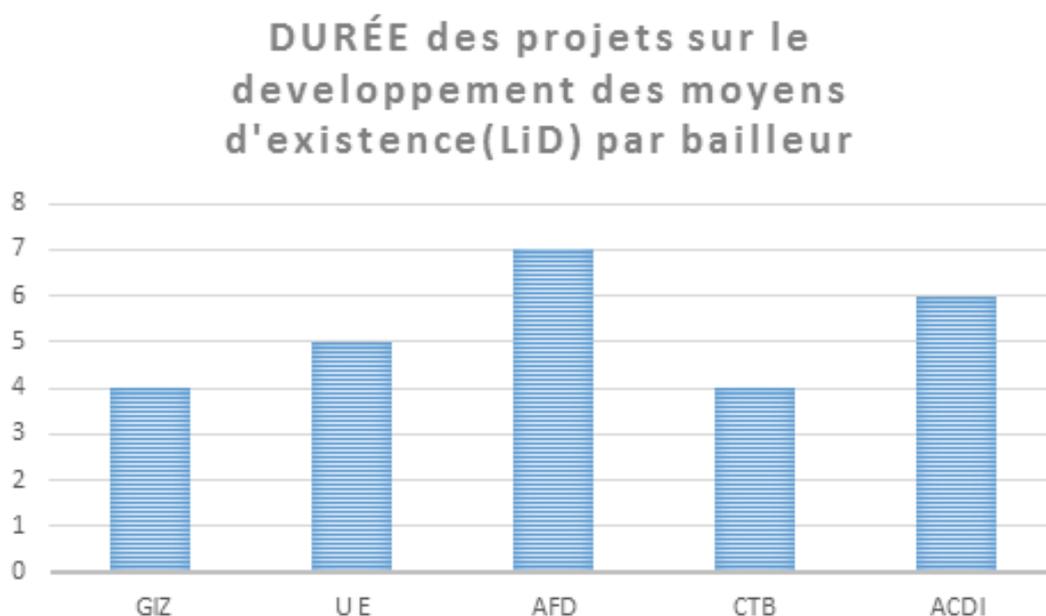
La durée moyenne des projets DEL sur la gouvernance économique est de 5 ans. Les coopérations suisses et belges sont en tête avec chacune 3 projets. Ensuite vient la coopération luxembourgeoise avec 2 projets. La coopération allemande (GIZ), l'Agence Française de Développement (AFD), le PNUD/FENU et l'Union européenne ont chacun un projet.

DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (ED) :



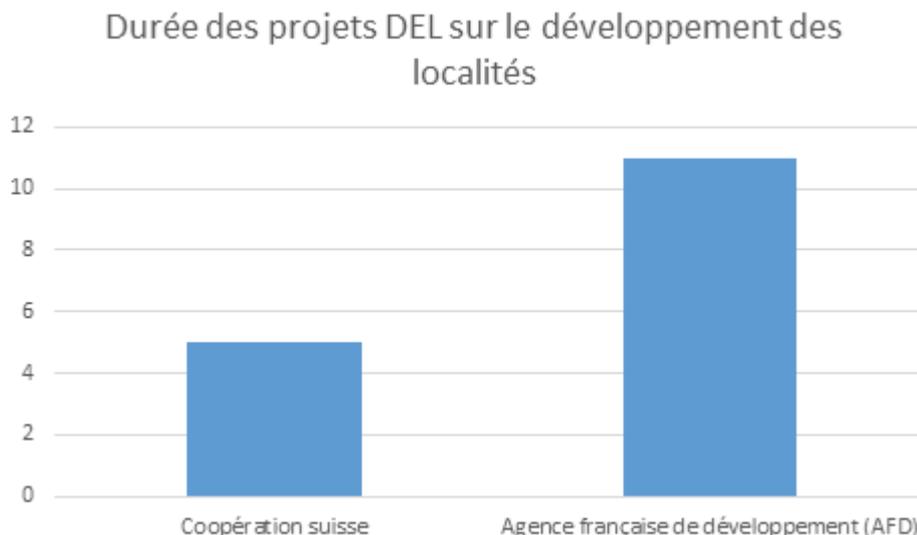
La durée moyenne des projets développement d l'entreprise (ED) est de 7 ans. Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) vient en tête avec 1 projet d'une durée de 9 ans.

DEVELOPPEMENT DES MOYENS D'EXISTENCE (LiD) :



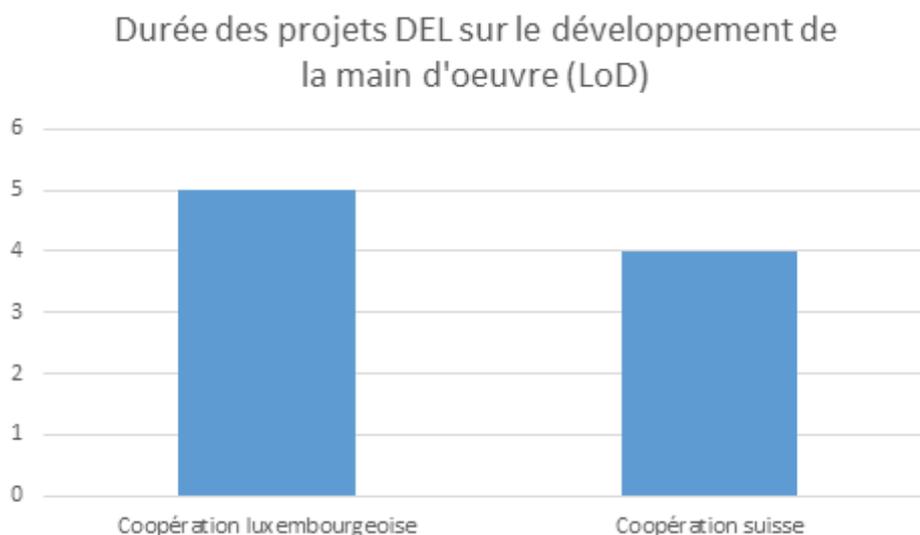
La durée moyenne de 5 ans, à peu près. L'AFD vient en tête avec 1 projet de 7 ans.

DEVELOPPEMENT DES LOCALITES (LoD) :



Deux bailleurs sont présents avec un écart de 6 ans entre les durées d'exécution de projet.

DEVELOPPEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE (WD) :



Les deux bailleurs présents dans ce domaine n'ont qu'une année d'écart dans la durée de mise en œuvre de leurs projets respectifs.

5. PRATICIENS DEL, CENTRES DE COMPETENCE, DISPONIBILITE DES COMPETENCES

5.1. Situation des compétences au niveau local et régional

Elle se résume aux points suivants :

- **Le niveau de compétence professionnelle** est très faible dans les principales filières porteuses. Par exemple, les opérateurs économiques se consacrent plus à rechercher les opportunités de spéculation à court terme, plutôt qu'à créer, de manière durable, de la valeur ajoutée aux principaux produits de la région. Le manque de capacités est très criard à ce niveau dans toutes les collectivités territoriales du Mali, y compris en milieu urbain.

- **Les chambres consulaires** (Chambre Régionale de l'Agriculture - CRA -, Chambre Régionale des Métiers - CRM -, Chambre du Commerce et d'Industrie du Mali - CCIM -), normalement responsables de représenter les acteurs des différentes filières économiques ont une faible capacité de représentation, de lobbying et d'appui aux professionnels des secteurs dans lesquels elles interviennent.

La participation des opérateurs économiques au sein de réseaux et d'espaces de concertation doit leur permettre de s'approprier des enjeux majeurs du développement économique de leur région, de participer à l'élaboration d'une stratégie commune du développement de la (ou des) filière(s) sur lesquelles ils opèrent. Ces espaces de concertation permettent aux acteurs économiques de prendre conscience de leur interdépendance, de négocier entre eux le rôle que chacun peut remplir pour la mise en œuvre de cette stratégie, par exemple par la recherche de synergies. Dans cette perspective, les chambres consulaires manquent de capacités humaines et techniques de bien remplir leur rôle de facilitateur dans le partage des enjeux du DEL et de la vision de développement entre les différents secteurs. Elles doivent faciliter l'organisation des appuis aux filières, de manière à ce que les interventions (services techniques, PTF, ONG) soient dirigées vers les points critiques et éviter la dispersion des efforts en la matière. Pour cela, elles doivent acquérir des compétences spécifiques en matière de construction d'argumentaires, de lobbying, de développement de vision et d'approche filière, d'organisation des acteurs à la base.

- **Le manque de services de développement de l'entreprise (SDE)** est très visible et constitue un obstacle certain au développement économique local et régional. Les rares prestataires de SDE sont peu professionnalisés et/ou articulés avec les opérateurs économiques (entrepreneurs), alors qu'ils ont un rôle très important à jouer dans le montage et l'amélioration des performances des entreprises (création de valeur ajoutée à partir de la production primaire).
- **Il existe au niveau national des établissements de formation** qui forment au développement local et régional. Au nombre des établissements publics, on peut citer en particulier l'Institut Universitaire de Développement Territorial (IUDT) et le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT). Le CFCT délivre ses formations en formule résidentielle (tous les participants viennent à Bamako au centre) et en formule délocalisée (les formateurs se déplacent dans les régions et communes pour faire la formation des participants regroupés dans une localité donnée). Les formations du CFCT sont généralement financées par les partenaires techniques et financiers des collectivités territoriales, parmi lesquels on peut citer, entre autres, la Coopération allemande, la coopération Belge, la coopération néerlandaise, la coopération luxembourgeoise, l'Union Européenne. (<http://cfctmali.ml/>).

Comme établissement privé, on peut notamment citer l'Université Delta-C qui s'est spécialisée dans la formation au développement local. Établissement de droit malien, basé à Bamako, il développe des activités dans toute la sous-région ouest africaine, à travers des formations diplômantes, des formations non diplômantes et de l'appui conseil en décentralisation et développement local (<http://delta-c.org/>).

Les Agences de Développement Régional (ADR), créées en avril 2015 comme Etablissements Publics à caractère Administratif dans chaque collectivité territoriale de région et du District de Bamako, ont pour but de favoriser le développement régional et local, à travers l'assistance en maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales de leur ressort territorial (la région, les cercles et les communes). A ce titre, elles ont pour mission « d'appuyer les collectivités territoriales dans la planification, la préparation, la programmation et la réalisation des opérations de développement, la gestion des services des collectivités et la mobilisation des ressources pour le compte des collectivités ». Les ADR, une fois leur mise en place terminée (courant 2016), constitueront des pools d'expertise à la disposition des collectivités territoriales pour les conseiller et les assister dans la conception, l'organisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement régional et local.

5.2. Valorisation du savoir local

On peut voir dans la décentralisation un moyen de mettre en œuvre un développement centré sur les personnes parce qu'elle encourage la participation locale au niveau des processus de définition et de mise en œuvre des politiques publiques. La décentralisation permet, de ce point de vue, aux connaissances locales de se révéler et se laisser utiliser à une grande échelle. Cependant, l'absence d'expertise locale, une réalité palpable dans toutes les collectivités territoriales du Mali, risque d'entraver sérieusement cette dynamique. Il faut par conséquent renforcer au niveau local les capacités dans le sens de l'acquisition des compétences nécessaires pour prendre les décisions et initiatives pertinentes pour la promotion du développement économique local.

Les populations locales (urbaines et rurales) ont accumulé dans le temps une masse importante de connaissances pratiques basée sur l'observation empirique de leurs territoires et terroirs. Bien que ces connaissances soient dans les langues locales, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux canaux de communication pour franchir le fossé entre la science officielle et les connaissances traditionnelles, mais aussi d'établir un dialogue permettant de déterminer de quelle manière les connaissances locales peuvent être produites et codifiées pour servir de levier d'innovation par les décideurs publics locaux. Il faut donc créer au plan local des espaces qui motivent et encouragent les populations locales à participer à la production de connaissances.

Pour le moment, les politiques de développement conçues au Mali vont rarement dans ce sens, à cause de la faiblesse de l'investissement public dans la recherche impliquant fortement les acteurs locaux et la prédominance des experts étrangers dans la conception et l'analyse des politiques nationales et locales.

Si le Mali veut combler le fossé des connaissances et protéger ses intérêts dans le contexte mondialisé, il doit accroître ses propres investissements publics dans le développement des connaissances, en général, et du savoir local, en particulier.

6. IDEES POUR DES ETUDES THEMATIQUES DEL

Pour relever le défi du développement économique local, une réflexion approfondie devra être faite sur un certain nombre de questions qu'il faudra étudier et y apporter des réponses durables. A cet effet, se basant sur le cas du Mali, les études thématiques suivantes pourraient être envisagées :

6.1. Amélioration du cadre juridique et réglementaire du développement économique régional et local

Orientation :

Les collectivités territoriales Région, vu leur mandat de coordination du développement et d'aménagement du territoire régional, doivent disposer d'un cadre juridique et réglementaire qui favorise davantage la dynamique du développement économique régionale et local

Sujets de réflexion :

- Identifier les contraintes liées au cadre juridique et réglementaire pour une mise en œuvre efficace du DER
- Développer des propositions sur les besoins d'évolution du cadre juridique et réglementaire.

6.2. Impulsion de l'inter collectivité pour le développement économique régional et local

Orientation :

Les conseils régionaux, les conseils de cercles et les conseils communaux (les 3 niveaux de collectivités territoriales au Mali) doivent se mobiliser et mettre en synergie leurs efforts et initiatives visant à créer un cadre favorable au développement économique régional et local.

Ces partenariats inter collectivités doivent aussi viser l'implication des associations de migrants qui constituent souvent des partenaires privilégiés des collectivités territoriales, notamment les communes, dans la promotion du développement économique local et la coopération transfrontalière.

Sujets de réflexion :

- Définir les modalités de contractualisation entre la région et les autres niveaux de collectivités territoriales (Conditions d'éligibilité, méthodologie requise, financement de Projets dit « Régionaux » présentés par d'autres niveaux de Collectivités, inter collectivités)
- Approfondir l'approche et la démarche de mise en place des Espaces Economiques Partagées (EEP)
- Concevoir des instruments opérationnels pour impliquer les associations de migrants dans les différentes formes de contractualisation inter collectivités pour le financement et la mise en œuvre du DEL.
- Promouvoir la Coopération transfrontalière.

6.3. Revue des mécanismes de financement du développement économique régional et local

Orientations :

Développer les ressources financières des collectivités territoriales afin qu'elles disposent de moyens suffisants afin de pouvoir promouvoir efficacement le développement économique régional et local.

Sujets de réflexion :

- Revisiter la fiscalité locale pour en augmenter l'efficacité,
- Définir les modalités de renforcement des transferts de l'Etat,
- Réviser et adapter les procédures de mise en œuvre de Projets d'Intérêt Economique(PIE),
- Définir des procédures pour permettre l'affectation de fonds d'aide aux entreprises, octroyés par les collectivités territoriales,
- Mettre en place des dispositifs de financement permettant la prise en charge de la formation professionnelle,
- Définir un cadre et une démarche opérationnelle pour la mise en œuvre de partenariats public- privé (PPP),
- Définir les conditions et modalités de mobilisation du financement des associations de migrants pour le développement économique régional et local.

7. CONCLUSION

La pratique sur le terrain montre que l'approche économie locale mérite plus d'attention des collectivités territoriales. La politique de décentralisation au Mali donne de plus en plus de rôle aux acteurs élus des régions, cercles et communes dans le développement économique local. Les élus locaux deviennent de plus en plus conscients de leurs missions, pendant que l'Etat met en place des mécanismes pour son accompagnement.

Par ailleurs, la reconnaissance du concept de développement durable et la prise en compte de ses 3 dimensions - économique, environnementale et sociale - constituent aujourd'hui des dimensions essentielles du développement économique local. Les projets de développement ont intégré le fait que l'approche sectorielle est réductrice et s'orientent de plus en plus vers l'approche économie locale, qui prend en compte la spécificité des contextes, la pluralité des acteurs et la complexité des systèmes de production.

Enfin, la démarche aménagement du territoire essaie de mieux comprendre les différentes composantes du territoire à travers un diagnostic territorial, et de dégager une vision et des axes stratégiques pour un développement économique local et régional harmonisé et cohérent. C'est à ce niveau que se situe les enjeux du développement économique local dans l'avenir et les besoins d'évolution des projets de développement économique en faveur des populations des collectivités territoriales.

8. ANNEXES

- **Fiches individuelles des projets (voir fichier attaché)**

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
Secrétariat Général
22, rue Essaadyine, Hassan - Rabat, Royaume du Maroc
Téléphone : + 212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63
Télécopieur : + 212 537 26 00 60
Site web : www.cglua.org